CONVOCATION DU CONSEIL SYNDICAL

Le Conseil syndical est convoqué en séance publique, le Mardi 21 Janvier 2025, à 18h45, à la mairie de Berche.

A BERCHE, le 21/01/2025
Le Président,
PETIOT Jean-Luc

Ordre du jour :

- Nomination du secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Syndical du 17/12/2024
- Nomination Responsable donneur d'ordre du SIVOM
- Réparation du clocher de l'Eglise
- Participation FRANCA
- Questions diverses

REUNION DE CONSEIL SYNDICAL
SEANCE DU 21 Janvier 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, le VINGT ET UN JANVIER, à 18h45, le conseil syndical régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc PETIOT.

Présents : Mesdames CHARRIER Béatrice et CHIPEAUX Céline et de Messieurs BONNOT Pierre-Marie - GANARD Michel - GENIN Yanick – MITTON André - PETIOT Jean-Luc - SAILLET Jean-François et RENAUD Jean-Claude.
Procurations : Mme MOINE Julie donne procuration à Mme CHIPEAUX Céline
Absente : Mme GROS Virginie, Mme MENETRIER Lucile et Mme MOINE Julie
Secrétaire : M. BONNOT Pierre-Marie

Ordre du jour :
- Nomination du secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Syndical du 19/11/2024
- Tarification Périscolaire
- Personnel communal
- Questions diverses

---

1. Désignation du secrétaire de séance

En application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, le Conseil nomme Monsieur BONNOT Pierre-Marie pour remplir les fonctions de secrétaire.

2. Approbation du conseil municipal 17 Décembre 2024

Le projet de procès-verbal de la réunion du 17 Décembre 2024 a été adressé à chaque Conseiller Syndical. Il est soumis à l'adoption du Conseil.

Le Conseil Syndical adopte à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 17 Décembre 2024.

3. Délibération n°2025-001 : Nomination du Responsable donneur d'ordre du SIVOM

Le conseil Syndical procède à l'élection du responsable donneur d'ordre du SIVOM suite à la démission de M. RENAUD Jean-Claude.
M. SAILLET Jean-François propose sa candidature.
L'élection a lieu à bulletins secrets : ont obtenu :

- Mr SAILLET Jean-François - 7 voix
- Mr RENAUD Jean-Claude - 1 voix

- Vote blanc - 2 voix

ADOPTÉ : à la majorité des membres présents.

Adopté à l'unanimité ou à la majorité des suffrages exprimés :
POUR : 7 CONTRE : 1 ABSTENTION : 2
Visa du contrôle de légalité : 21/01/2025

4. Délibération n°2025-002 : Réparation du clocher de l'Eglise

Un devis a été réalisé par l'entreprise SAS PRETRE & fils concernant la réparation du clocher de l'Eglise pour un montant de 1843.20€ TTC.

Les membres du conseil syndical valide à l'unanimité le projet de réparation du clocher de l'Eglise et autorise le Président à faire les démarches et à signer tous les documents concernant ce dernier.

L'exposé du Président entendu, le conseil syndical accepte, à l'unanimité, le montant du devis de 1843.20€ TTC.

Adopté à l'unanimité ou à la majorité des suffrages exprimés :
POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
Visa du contrôle de légalité : 21/01/2025

5. Délibération n°2025-003 : Participation FRANCAS

Monsieur le Président expose au conseil syndical que les FRANCAS du Doubs ont présenté leur budget 2025 pour la collectivité SIVOM Berche – Dampierre sur le Doubs.
Il est fixé un montant de 62 223€ pour la participation 2025 du SIVOM au service des Francas.

L'exposé du Président entendu, le conseil syndical accepte, à l'unanimité, le montant de la participation au service des Francas du Doubs pour l'année 2025 pour 62 223€.

Le conseil syndical charge Monsieur le Président, d'inscrire le montant au budget.

Adopté à l'unanimité ou à la majorité des suffrages exprimés :
POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
Visa du contrôle de légalité : 21/01/2025

REUNION DE CONSEIL SYNDICAL
SEANCE DU 21 Janvier 2025

Points n'ayant pas donné lieu à délibération

- Cimetière :

- Le projet de créer un règlement pour le cimetière est proposé par M. MITTON André. Lors du prochain conseil syndical, chacun exposera ses remarques.
- 9 concessions restent à documenter ; M. MITTON fera un envoi aux deux conseils municipaux pour identifier les éventuels descendants.

- Ecole

- Une demande d'achat d'ordinateur a été faite par Madame JOIGNEAUX. Le conseil syndical valide cet achat pour un montant de 578€ qu'il conviendra d'intégrer dans le budget.
- Une demande d'achat pour une tablette pour un enfant dyslexique a été exposée au conseil syndical. Cette tablette serait équipée de logiciels spécifiques aux besoins de l'enfant. Le conseil a besoin de plus de documentation pour prendre une décision.
- Les sacs de couchage sont anciens et doivent être changés. L'école aurait besoin de 10 nouveaux sacs de couchage pour la sieste des enfants. M.PETIOT en a commandé 10 à 17.99€ l'unité.
- Madame HENNEQUIN doit envoyer au conseil les spécificités des tables et chaises dont elle aurait besoin pour sa classe.

- Tables salle socioculturelle :

Le président propose de faire une présentation organisée par la société d'équipements pour les collectivités afin de découvrir les différents modèles des tables qui pourraient être achetées.
Le tarif serait de 1150€ les 10 tables.

- Questions diverses :

- La saleuse est réparée mais il reste encore quelques réglages à faire pour être totalement opérationnelle.
- Mme CORNET , notre secrétaire de Mairie est passée au poste de rédacteur. Une augmentation est envisageable.
- Des arbres dans la montée de Prunvelle côté gauche ont tendance à tomber, un élagage est à prévoir. Les communes de BERCHE et DAMPIERRE SUR LE DOUBS possèdent des parcelles et prévoient de réaliser un élagage dans un avenir futur.
- Le crépis de la façade de l'Eglise côté canal se détériore, un devis sera demandé pour une réfection.

- Chaque responsable de commission recevra ses dépenses réalisées en 2024 et une demande prévisionnelle des dépenses 2025.

- Le conseil syndical réfléchis au problème de chauffage pendant les heures de fermetures de l'école ainsi que pendant les vacances scolaires. L'idée est envisagée de régler le chauffage par tranches horaires ou manuellement dans un souci écologique et économique.

L'ordre du jour étant écoulé. La séance est levée à 20h15

SIVOM DE BERCHE ET DAMPIERRE SUR LE DOUBS

CONSEIL SYNDICAL

Séance du 21/01/2025

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS ET DECISIONS

Les délibérations suivantes ont été examinées au cours de cette séance et peuvent être consultées au secrétariat de mairie de Berche :

N° 2025-001	Nomination du Responsable donneur d'ordre du SIVOM
N° 2025-002	Réparation du clocher de l'Eglise
N°2025-003	Montant annuel FRANCAS

En application de l'article L.2121.25 du code général des collectivités territoriales, la liste des délibérations examinées par le Conseil Syndical lors de la présente séance a été affichée à la Mairie de BERCHE le 21 Janvier 2025.